

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**MAIRIE**  
**616, rue Principale**  
**62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES**

**COMPTE RENDU DE LA**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et letreize septembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

**Présents** : Mmes et MM. THOREL Gilles, BOUCHEZ Christel, AGEORGES Benoit, SOHIER Isabelle (à partir de 19h15), MESER Delphine, CAMUS Lydie, HANNEBICQ Nicolas, LEVEL Sébastien, PRUVOST Franciset ALBA Jocelyne

**Absents représentés** : POTTIEZ Bruno par HANNEBICQ Nicolas  
DERAEDT Didier par AGEORGES Benoit  
BLANQUART Alain par ALBA Jocelyne

**Secrétaire de séance** : ALBA Jocelyne

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

**Remerciements**

De la famille VOLPOET pour les fleurs offertes lors du décès de Mme VOLPOET Marie-Thérèse

De la famille BIZEUR pour les fleurs offertes lors du décès de M. BIZEUR Francis.

**INSTALLATION DE METHANISATION DE DECHETS AGRICOLES ET DE COMBUSTION DU BIOGAZ A RENESCURE**

La société AGRI FLANDRES ENERGIE (17 rue du Petit Pavé à Renescure) a déposé une demande pour obtenir l'enregistrement d'une installation de méthanisation de déchets agricoles et de combustion du biogaz (à cette même adresse). Une consultation du public est prévue en mairie de Renescure du 18 novembre au 18 décembre. Nous avons en Mairie un exemplaire du dossier sur clé USB. Une partie du territoire de notre commune se trouve dans le parcellaire concerné par le plan d'épandage. M. le Maire informe qu'il a contacté M. le Maire de Renescure pour en savoir davantage, celui a confirmé qu'aucune odeur ne sera ressentie. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**PROJET EOLIEN**

La société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens. Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement éolien.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune. Cette installation pourrait rapporter une indemnité à la commune

d'environ 7 080€. Le conseil municipal émet un avis défavorable au projet avec 7 voix contre (3 pour et 2 abstentions)

### **INDEMNITE AU RECEVEUR**

Comme chaque année il est demandé au conseil municipal d'accorder au trésorier principal M. BAUDRY Jean-Philippe une indemnité pour sa prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour la commune et pour le CCAS. Cette année : 23.62€ pour le CCAS et 379.69 pour la commune, soit un total de 403.31 €. Le conseil municipal émet un avis favorable (10 pour et 2 abstentions)

### **RETROCESSION LOTISSEMENT DU SMETZ**

Le lotissement peut être repris et classé dans le domaine public (voirie, espaces verts et éclairage public). Les services de la CAPSO ont donné leur accord (ils sont gestionnaires du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées).

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la rétrocession à titre gratuit et l'intégration des parcelles dans le domaine public communal, et sur l'entretien des voiries, espaces verts et éclairage public.

### **RENOUVELLEMENT SERVICE DU CONTROLE DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

Nous avons adhéré au 1er janvier 2019 au service commun de contrôle des autorisations du droit des sols mis en place par la CAPSO. Ce service ayant été instauré à titre expérimental pour une année, sa pérennisation est conditionnée au renouvellement de l'adhésion des communes. Il est demandé au conseil municipal de procéder au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **ADHESION PARC NATUREL REGIONAL**

Par délibération du conseil communautaire du 14 juin 2013, la CASO avait décidé de maintenir la prise en charge de la totalité de la cotisation annuelle pour les communes membres et aussi les communes associées. Par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2019, la CAPSO a décidé de baisser sa participation, ce qui fixe la participation de la commune à 1 094€ pour l'année 2020. La commune est engagée dans la pleine exécution de la charte jusqu'à son terme, soit 2028. Une assemblée du territoire aura lieu à Escoeuilles le 19 novembre prochain, il est demandé à M. Bruno POTTIEZ qui est le conseiller référent d'y participer.

### **DETR**

La DETR doit être demandée avant le 20 décembre. M. le Maire propose au conseil municipal d'émettre une demande pour les travaux de réparations de voiries de la rue de Baudringhem : estimation 322 353.49 € HT (DETR 20%) et pour la rénovation de l'éclairage public rue du Smetz, rue André Woëts et rue du Paradis.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ces 2 dossiers.

### **REMUNERATION AGENTS RECENSEURS**

Du 16 janvier au 15 février prochain aura lieu le recensement communal. La commune doit engager 2 agents recenseurs et fixer leur rémunération (qui ne peut être inférieur au SMIC). Il est proposé une rémunération par forfait (1102€ par agent, 1€ par logement et par agent recenseur et 10.03€ / heure de formation). A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

## **DIVERS**

- M. le Maire a reçu un courrier de la part de Mme SOHIER concernant l'installation d'une micro crèche sur la commune, ce projet avait été évoqué lors de la réunion du 6 décembre 2018. M. le Maire informe que le permis de construire a été déposé récemment.
- Mme BOUCHEZ, adjointe à demandé à M. Pruvost, Président de l'association de gymnastique si une activité sportive avait encore lieu dans la salle. Dans la négative il lui est demandé de restituer les clés après avoir débarrassé le local de l'ensemble de son matériel. Il lui a également été remarqué qu'il n'avait pas prévenue la Mairie de l'occupation de la salle pour une activité d'Halloween.
- Mme BOUCHEZ a évoqué à M. Pruvost, l'article paru dans la presse accusant la commune de ne rien faire, celle-ci lui a fait remarquer que lui-même étant président d'une association ne participait pas ou peu aux activités de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jocelyne ALBA

Gilles THOREL